



CONTEG[®]
to complete your network

Garantie 24 mois

La Société Conteg

augment la période de garantie standard jusqu'à 24 mois

à compter de la première mise en service sur toutes les unités de climatisation **CoolTeg Plus***, **CoolTeg Small** et **CoolTop**. La raison de l'extension de la période de garantie standard est la grande fiabilité et la qualité de ces unités d'air conditionné qui est vérifiée par plusieurs années de fonctionnement chez nos clients.

Cette garantie peut être valable uniquement si le premier démarrage est exécuté par Conteg ou par un partenaire service certifié Conteg. Pour atteindre les 24 mois de garantie, le client doit faire des inspections préventives des unités d'air conditionné au moins deux fois par an. Un partenaire service certifié Conteg enverra le protocole d'entretien rempli à l'adresse courriel cooling@conteg.com. Si l'inspection préventive n'est pas exécutée ou documentée, la garantie se termine au bout de 12 mois à compter de la première mise en service. Au cours de la période de garantie, il est nécessaire d'utiliser uniquement des pièces de rechange d'origine Conteg, spol. s.r.o.

* CoolTeg plus XC40 - garantie standard de 2 ans, 1 an pour le compresseur et le convertisseur intégré.